

Annexe 2 – Fiche descriptive de zone – Zone 09-005-00 – Plan d'affectation du territoire public



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région de la Côte-Nord

Date : septembre 2009

Zone n° : 09-005-00

Nord Port-Cartier–Sept-Îles

Description sommaire et localisation

Cette zone se situe entre la rivière Toulhustouc et la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie jusqu'à la limite nordique des forêts attribuables. Elle est de tenure publique et couvre une superficie de 14 774,85 kilomètres carrés.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Cette zone se situe dans la province naturelle des Laurentides centrales. Le relief est formé de collines, dont l'altitude varie entre 100 et 800 mètres, séparées par des vallées encaissées et rectilignes. Le substrat rocheux est principalement formé de complexes gneissiques, d'anorthosite, de gabbro et de roches granitiques. L'est de la zone passe d'un secteur de socle rocheux profondément entaillé par un réseau de fractures parallèles orientées nord-sud, à un secteur de hauts massifs d'anorthosite de morphologie plus uniforme.

Le couvert forestier, composé majoritairement de résineux, fait partie du domaine bioclimatique de la pessière à mousses. La grande quantité d'affleurements rocheux fait en sorte qu'un certain pourcentage de territoire demeure improductif à la foresterie. Certains secteurs composés principalement de vieilles forêts sont reconnus comme un habitat favorable pour le caribou forestier, une espèce désignée vulnérable en mars 2005.

Un réseau de longues rivières dont la Sainte-Marguerite, renommée pour ses barrages hydroélectriques, sillonne ce territoire.

La zone est traversée du sud vers le nord par une voie ferrée privée, utilisée principalement pour le transport de minerai. Elle est accessible par deux voies routières qui rejoignent la route nationale 389, soit une route forestière qui suit la voie ferrée et une route construite par Hydro-Québec qui longe la rivière Sainte-Marguerite.

Cette accessibilité et sa proximité de la municipalité de Sept-Îles font en sorte que cette zone est fréquentée par la population à des fins récréatives particulièrement pour la pratique d'activités de prélèvement faunique. La présence de deux territoires fauniques structurés (réserve Port-Cartier–Sept-Îles et zec Matimek), couvrant 55 % de la superficie de la zone, favorise la pratique organisée de ce type d'activité dont l'intensité diminue du sud vers le nord, mais pourrait augmenter en raison de la construction de nouveaux chemins forestiers.



Zone n° : 09-005-00

Nord Port-Cartier–Sept-Îles

Droits, statuts et activités usuelles

Droits

- 298 baux à des fins personnelles de villégiature
- 15 baux à des fins d'hébergement commercial ou communautaire (camping aménagé, colonie de vacances, aire d'hébergement et accueil)
- 31 baux à des fins industrielles ou de services publics (site d'entreposage, camp de travailleurs forestiers, tour de télécommunication, infrastructure de transport, prise d'eau, lieu d'élimination de déchets, station de mesure et servitude de radiophare)
- 2 autorisations de sentier de motoneige
- 1 autorisation de sentier de motoquad
- 4 unités d'hébergement de pourvoirie sans droits exclusifs
- 9 lignes de transport d'énergie
- 2 lignes de distribution d'énergie
- 2 réservoirs hydroélectriques (lac Sainte-Anne et rivière Sainte-Marguerite)
- 1 barrage hydroélectrique (Denis-Perron)
- 1 centrale hydraulique (de la Sainte-Marguerite-3)
- 1 poste de transformation hydroélectrique (Sainte-Marguerite-3)
- 10 aménagements hydroélectriques (canal d'entrée, canal de fuite, évacuateur, galerie d'amenée, prise d'eau, seuil de contrôle)
- 23 sites d'exploitation minière
- 2 515 claims miniers
- 1 forêt d'expérimentation
- UAF 094-51 et 094-52

Statuts

- 20 sites archéologiques
- 112 refuges biologiques
- 22 camps de piégeage
- 3 rivières à saumon (rivières Pasteur, McDonald et aux Rochers)
- 1 réserve faunique
- 1 zec de chasse et de pêche
- Réserves à castor de Bersimis et de Saguenay

Activités usuelles

- Rampes de mise à l'eau
- Parcours de canoé-kayak

Potentiels, projets et éléments particuliers

Potentiels

- Les limites actuelles de cette zone chevauchent les bassins versants des rivières Manicouagan, aux Rochers, Pentecôte et Sainte-Marguerite dont les potentiels hydroélectriques sont supérieurs à 50 mégawatts
- Potentiel éolien
- 16 sites à potentiel minier (gîte et indice)
- 7 sites à potentiel minier (gisement de pierre architecturale)
- 2 aires à potentiel minier



Zone n° : 09-005-00

Nord Port-Cartier–Sept-Îles

Potentiels, projets et éléments particuliers (suite)

- 1 site géologique exceptionnel
- 1 site à potentiel de consolidation de pourvoirie avec droits exclusifs

Projets

- Nitassinan de Pessamit selon l'EPOG
- Petite partie du projet de parc innu de Pessamit selon l'EPOG
- 1 projet d'exploration minière (MS Lichipe)
- 1 projet de ligne de transport d'énergie (La Romaine)
- Projet de CGT découlant du programme relatif à une délégation de gestion foncière et forestière de terres publiques intramunicipales

Éléments particuliers

- 1 barrage de contrôle hydrique
- 1 site de TADPA (transport à distance des polluants atmosphériques)
- Voie ferrée
- Secteur d'intérêt à la conservation du caribou forestier
- Réserve mondiale de la biosphère de Manicouagan-Uapishka
- Gestion de l'eau par bassin versant par les OBV Manicouagan et Duplessis

Problématique

Les réserves fauniques et les zecs sont créées par le gouvernement afin de mettre en valeur les activités récréatives associées au prélèvement de la ressource faunique. Le maintien de la qualité du milieu forestier naturel et du potentiel faunique dans la réserve faunique et la zec requiert donc une attention particulière à l'égard de l'utilisation de ces territoires à d'autres fins. La mise en valeur des ressources naturelles doit donc s'inscrire dans une approche d'harmonisation des usages sur les plans récréatif, forestier et autres.

La présence du caribou forestier nécessite l'application d'interventions particulières pour la protection de son habitat, notamment en ce qui a trait au prélèvement de la ressource forestière dont les effets devront être évalués et considérés, le cas échéant. De plus, l'augmentation de la pression d'utilisation du territoire est identifiée comme un élément de perturbation pour cette espèce.

Enjeux

- La protection de l'habitat du caribou forestier.
- La mise en valeur des ressources naturelles et d'autres activités humaines.
- L'offre d'activités récréatives dans un milieu naturel en ce qui a trait notamment à la quiétude et à la qualité du paysage dans la réserve faunique et la zec.
- Le maintien des habitats essentiels à la faune dans la réserve faunique et la zec.



Zone n° : 09-005-00

Nord Port-Cartier–Sept-Îles

Analyse

Les activités récréatives, notamment de prélèvement faunique, constituent la principale utilisation de cette zone. La réserve faunique et la zec permettent de réaliser ces activités de façon plus encadrée et organisée qu'en territoire public libre. Ces activités représentent une partie importante des loisirs et du mode de vie des personnes qui résident à proximité.

Ainsi, une vocation d'utilisation multiple modulée est choisie afin de poursuivre la mise en valeur récréative de cette portion de territoire dans le respect des droits actuellement consentis. Les activités associées à la mise en valeur devront s'effectuer en considérant les éléments sensibles identifiés dans la section *objectifs spécifiques*.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources dans une perspective récréotouristique.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

Adapter les pratiques de gestion des ressources naturelles et du territoire public afin de maintenir les habitats favorables au rétablissement de la population du caribou forestier.

Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles afin de maintenir un milieu naturel propice aux activités récréatives dans la zec et la réserve faunique.

Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles dans le but de préserver les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique de la réserve faunique et de la zec.

Commentaires